

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.

Ordonnance Souveraine nommant un Délégué à la Conférence internationale sur le Droit privé aérien.

Ordonnance Souveraine nommant les Membres du Comité de la Bibliothèque Communale.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Retour à l'heure normale.

VARIÉTÉS :

Les grands courants marins.

La nacre du Pacifique français.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 375.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles Socal, Huissier près la Cour d'Appel de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Médaille de première classe de l'Ordre de la Couronne de Serbie qui lui a été décernée par S. M. le Roi Alexandre I^{er}.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le sept septembre mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 376.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Henri Lagouëlle, Directeur du Contentieux et des Etudes Législatives, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence Internationale sur le Droit privé Aérien qui se réunira à Paris, le 26 octobre 1925.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix septembre mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 377.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance, en date du 25 janvier 1909, créant une Bibliothèque Communale dans Notre Principauté ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés, pour trois ans, Membres du Comité de la Bibliothèque Communale :

MM. Alexandre Médecin, Maire, *Président* ;

Louis Aureglia, premier Adjoint ;
Pierre Jioffredy, deuxième Adjoint ;
Théophile Gastaud, troisième Adjoint ;

Paul Cioco, Conseiller Communal ;
Louis Bellando de Castro ;
Lucien Bellando de Castro ;
Léon Labande ;
Ernest Flammarion ;
François Roussel ;
Camille Polack.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix septembre mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté ministériel du 23 avril 1925, il sera fait retour à l'heure normale, dans la nuit du 3 au 4 octobre 1925, à 24 heures, par un retard de 60 minutes.

VARIÉTÉS

Dans un pays où les choses de la mer ont toujours été en honneur, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes que nous empruntons à *Mer et Colonies*, la revue de la Ligue Maritime et Coloniale française.

Les grands courants marins

La surface des Océans et la masse des eaux elle-même, au moins jusqu'à une certaine profondeur, sont soumises à des mouvements réguliers ou périodiques qui n'ont rien de commun, ni avec la houle ou les vagues, ni même avec les courants assez forts déterminés par la marée sur les côtes et dans les petits fonds. Les *grands courants marins* sont un phénomène du large, qui échappe tout à fait à l'observation visuelle directe : il s'est révélé d'abord par la dérive des navires ; nous l'étudions maintenant à l'aide des mesures comparées de température et de densité ; jamais nous ne le percevons d'une autre manière. Comme le dit Buchanan, un observateur placé par beau temps sur le pont d'un navire, dans le grand courant équinoxial, s'imaginer qu'il navigue sur une mer plate et immobile, où il n'y a pas d'autre mouvement que celui du bateau ; et cependant, les eaux de son sillage l'entraînent vers l'ouest à la vitesse de trois ou quatre milles à l'heure.

Ce phénomène des grands courants est un des plus importants qui existent à la surface du globe. Il se répète, à peu près identique à lui-même, à la surface de chaque hémisphère et de chaque océan. Dans tout hémisphère océanique, il y a un mouvement circulaire des eaux : elles sont entraînées d'est en ouest dans la zone équatoriale, se rebroussement en arrivant aux côtes, vers le nord dans l'hémisphère nord, vers le sud dans l'hémisphère sud, reviennent vers l'est et ferment le circuit. D'autres courants venant des régions polaires limitent les circuits, ou se combinent avec eux en changeant leur température : les eaux chaudes deviennent tièdes, les eaux tièdes deviennent froides au cours de leur cycle.

Il n'y a que deux exceptions locales à la règle du double circuit. Dans le nord de l'Océan Indien, la violence et la périodicité des phénomènes aériens de la mousson rendent les courants marins périodiques comme la mousson elle-même. Dans l'Atlantique équatorial, en raison de la disposition particulière des côtes de l'Amérique du Sud et de la présence du maximum de chaleur au nord de l'équateur, une grande partie des eaux chaudes de l'hémisphère sud vont dans l'hémisphère nord.

Les courants sont bien marqués et connus des navigateurs dans les mers tropicales, là où il y a des passages trop étroits et des archipels : tel est le cas

du Gulf Stream dans les parages de la Floride, du Kouro-Shivo au large du Japon.

Les océans comportent donc cinq zones de tourbillons bien marquées : Atlantique Nord et Sud, Pacifique Nord et Sud, Océan Indien Sud.

Mais que se passe-t-il au centre de ces tourbillons ?

Leur mécanisme de surface est exactement celui d'un vase plein d'eau où l'on a mis de la sciure de bois et à laquelle on imprime un mouvement giratoire : le niveau des bords s'élève par rapport au centre, la sciure s'entasse au milieu du tourbillon (ce sont, en l'espèce, des sargasses et des épaves).

Toutefois, à la surface des mers, le phénomène se complique : les eaux qui se précipitent au centre des tourbillons s'y trouvent sous les latitudes tropicales ; grande pureté de l'air, chaleur intense, évaporation maximum. Ces eaux du centre tourbillonnaire deviennent plus lourdes que celles situées en dessous ; elles les chassent, elles s'enfoncent et forment, selon Buchanan, une nouvelle série de circuits dans le sens vertical. A une profondeur que l'on peut fixer de 800 à 1.000 mètres, là où se trouve la zone de hiatus de la température décroissante, l'équilibre de salure se fait ; les eaux ne descendent plus ; elles ont tendance, au contraire, à remonter le long des côtes, où l'on constate de nombreuses venues, vers la surface, d'eaux froides de profondeur dont la présence ne s'explique guère autrement.

Il y a tout de même une part d'hypothèse ici. La circulation de surface est certaine. La circulation verticale telle que nous nous la figurons, n'est sûrement qu'une approximation plus ou moins exacte.

Quant aux causes des mouvements réguliers de la masse marine, tant en surface qu'en profondeur, elles sont beaucoup trop complexes pour être indiquées en quelques mots.

CAMILLE VALLAUX.

La nacre du Pacifique français

Les terres françaises du Pacifique doivent la principale des sources de leur richesse à un modeste coquillage qui, pour être fort apprécié des gourmets, n'en est pas moins placé au bas de l'échelle du règne animal : j'ai nommé l'huître.

Mais ce n'est pas pour sa chair savoureuse que les plongeurs, là-bas, se livrent à leur dangereuse et pénible besogne.

Lorsque les habiles indigènes affrontent les multiples périls — dont les mâchoires des requins ne sont pas le moindre — de leurs recherches sous-marines, c'est dans l'espoir de remonter à la surface quelques belles huîtres perlières contenant parfois une petite fortune.

Cependant la présence d'une perle dans l'huître est plutôt une heureuse exception. On cueillera peut-être cent, peut-être mille de ces mollusques sans trouver une seule perle, ce qui rend la pêche fort aléatoire.

Mais en revanche, dans chaque huître on recueillera la nacre, matière blanche à jolis reflets irisés formée de lamelles membraneuses et de lamelles calcaires. Cette matière, dont la plus belle qualité est fournie par l'huître perlière pintadine (*mélégrina margaritifera*) se trouve en contact avec la coquille du mollusque.

La production nacrière de nos colonies océaniques, tout en restant intimement liée à la production perlière, semble donc susceptible d'un rendement plus sûr, moins livré au hasard que cette dernière et mérite d'être examinée comme une source de revenus constants pour nos colonies et leurs habitants.

* *

Les mille applications de la nacre sont assez connues pour qu'il ne soit pas indispensable de les rappeler dans leur détail. Il suffit de mentionner

que la facilité avec laquelle elle est susceptible d'être maniée, sous l'influence de la chaleur, permet de l'utiliser admirablement en lamelles fort minces. Chacun de nous a eu maintes fois l'occasion d'admirer les travaux délicats où la nacre était employée ; ce sont principalement les éventailistes qui savent faire de jolis assemblages de plaquettes. L'industrie des boutons la travaille plus grossièrement : elle débite à la scie les morceaux de nacre brute, puis détache les boutons à la fraise, de nacre travaille à la râpe, les polit au tour ou à la meule, les passe à l'acide chlorhydrique et enfin les brunit à l'aide de l'acide sulfurique et du tripoli ou du sulfate de fer calciné.

Qu'il s'agisse de marqueterie, de bimbeloterie ou de ces innombrables et délicieux « superflus » de la mode féminine, on retrouve fréquemment la nacre travaillée, par nos artistes ou nos industriels.

La production nacrière de nos colonies du Pacifique, à quoi s'offrent tous ces débouchés, mérite donc le plus grand intérêt.

* *

Les pêcheries qui fournissent la plus belle nacre sont d'abord celles de Tuamotu et Gambier, appelées « Pêcheries de Tahiti », celles dites de « Sidney » dans l'Australie occidentale et le Queensland, celles aussi de la Nouvelle-Calédonie, des Philippines, de la Nouvelle-Guinée et de Bombay.

Mais celles qui nous intéressent plus particulièrement sont les « Pêcheries de Tahiti », parce qu'elles constituent le banc nacrier peut-être le plus important du monde. M. Bouchon-Brandely a écrit que sur 80 îles dont se compose l'archipel Tuamotu, c'est à peine s'il y en a cinq ou six qui ne produisent pas de nacre. Il convient de dire cependant qu'en réalité, il n'y en a guère qu'une trentaine qui en fournissent assez pour la pêche et que beaucoup de ses îles sont demeurées inexploitées, soit par manque de plongeurs, soit par suite des difficultés que présente la plonge dans leurs eaux trop fréquentées des requins.

La récolte des « mollusques » s'effectue par des plonges que font les indigènes, les robustes Tuamotu ceints de leur *paréo* dans les petites mers intérieures dites lagons, sortes d'immenses viviers naturels mesurant quelquefois plus de cent kilomètres de circonférence, et qui communiquent avec l'Océan par des échancrures ne permettant l'accès aux lagons qu'aux bateaux de faible tonnage.

Lorsque la baleinière ou la pirogue qui porte l'équipe de plongeurs arrive au-dessus d'un banc nacrier, les plongeurs munis d'un couteau se jettent à l'eau et se mettent en devoir d'explorer les bas-fonds.

La profondeur à laquelle ils atteignent est en moyenne de 20 à 25 mètres et chacune de leurs plongées n'excède guère une durée de 50 à 80 secondes. On cite cependant des plongées plus profondes et prolongées de 100 à 150 secondes.

Les plongeurs rapportent à la surface le produit de leur exploration qui est quelquefois miraculeuse, s'ils ont été favorisés par la chance, ou simplement satisfaisante lorsqu'ils ont « cueilli » une ou plusieurs pintadines atteignant un diamètre de 0 m. 30, d'un poids de 7 à 8 kilos, ce qui est assez fréquent, paraît-il, aux Tuamotu et ce qui suppose une assez belle production de nacre.

* *

La production annuelle de nacre aux Tuamotu et Gambier oscille entre 500 et 550 tonnes, ce qui représente une source appréciable de revenus pour les pêcheurs indigènes et pour ceux qui vivent de son commerce.

On doit cependant regretter que le marché océanien de la nacre ait été, jusqu'ici, presque exclusivement accaparé par le marché américain. Nos colonies françaises du Pacifique ne sont pas suffisamment desservies par les Compagnies françaises de navigation. On a longtemps regretté que le manque de navires entrave la réalisation des grands projets de mise en valeur des colonies ; mais il

semble qu'aujourd'hui que le fret abonde, rien ne s'oppose à ce que nos cargos ne cèdent plus le pas à ceux de nos voisins dans les eaux françaises.

Un certain stock de nacre existe à Tahiti, que des statistiques ont évalué à près de 2.000 tonnes. Ce chiffre paraît très exagéré, car il suppose l'accumulation de 4 plonges annuelles ; de plus, une certaine quantité a été importée en Europe en 1918 et 1919 par les *comptoirs français d'Océanie*.

Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas de demander des cargos pour le seul transport de la nacre qui ne représenterait pas un fret assez considérable, mais simplement l'organisation de services réguliers dont le marché nacrier français pourrait bénéficier parallèlement au transport d'autres produits de terres françaises du Pacifique.

PAUL GUILLOUS.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 31 juillet 1925, enregistré, M^{me} Marie-Georgette BLAVIER, hôtelière, demeurant à Monaco, avenue de la Gare, hôtel de Nice, épouse divorcée de M. Léon-Louis MOISY, a vendu à M. Casimir BOJERO, hôtelier, demeurant précédemment à Cannes, avenue du Maréchal-Foch, n° 15, et actuellement à Monaco, avenue de la Gare, hôtel de Nice,

Le fonds de commerce d'hôtel, café, restaurant, exploité à Monaco, avenue de la Gare, connu sous le nom d'*Hôtel Café-Restaurant de Nice et Terminus*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition dans le délai de dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au fonds vendu, domicile élu par les parties.

Premier Avis

M. DULBECCO Jacques a vendu à M. MANZINO Jean, demeurant maison Ardoin, quartier Saint-Roman, à Roquebrune (A.-M.), un équipage et une voiture Victoria, n° 111.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur.

Premier Avis

M. MIANI BELLI BLANÈS a acquis de M. CHIZOLA Stefano une voiture automobile, n° de taxi 154.

Faire oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, rue des Boules, villa Louise, à Monte Carlo.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 14 septembre 1925, enregistré, M. RIPA Victor-Hyacinthe-Louis a cédé à M. et M^{me} ROMAGNONE Jean le fonds de commerce de buvette-bar et restaurant, dénommé *Bar Suisse*, qu'il exploitait, 4, rue Suffren-Reymond, à la Condamine.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains des acquéreurs, au fonds vendu.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 17 septembre 1925, enregistré, M^{me} Marguerite ROVELLO, épouse de M. René MAYAN, demeurant à Monte-Carlo, a vendu à M. Jean DE GUGLIELMI, employé d'hôtel, et M^{me} Marie LANTÉRI, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, aubergiste et vins, exploité quartier Saint-Michel, 1, rue des Roses, maison Mayan, à Monte-Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} et M. MAYAN, s'il en existe, de faire opposition au fonds vendu, dans les dix jours qui suivront la présente insertion.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous signatures privées, en date à Monaco du 16 septembre 1925, enregistré, M. Jean INGOLD, commerçant, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Bulgheroni, a vendu à M. et M^{me} Pierre BASSILANA, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n° 14, le fonds de commerce de vente et achat de meubles d'occasion et objets divers ne comportant que la vente et l'achat d'articles de vaisselle, de cuisine et de lingerie, situé à Monaco, 6, rue de Lorraine.

Avis est donné aux créanciers de M. INGOLD, s'il en existe, de faire opposition dans les dix jours qui suivront la présente insertion, au siège du fonds vendu.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le douze septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Jean-Eusébe-Marius BILLIA, hôtelier, demeurant précédemment, 33, via Alessandro Manzoni, à Milan (Italie), actuellement hôtel National, 5 et 7, rue du Portier, à Monte-Carlo, a acquis de M. Michel SERVETTI et de M. Georges-Pierre-Maximilien ROLFO fils, tous deux hôteliers, demeurant hôtel Terminus, 2, boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant dénommé *Hôtel National*, exploité rue du Portier, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M^{me} Dupont, née Colombara, et à M^{lle} Marie-Jeanne-Marcelle-Renée Colombara.

Les créanciers de MM. SERVETTI et ROLFO fils, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} octobre 1925.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Vincenzo NOBBIO, valet de chambre, et M^{me} Marie-Catherine CASSINI, femme de chambre, son épouse, demeurant ensemble, 13, rue de la Turbie, à Monaco, ont acquis de M. Antonio DELLA-BERNADA, restaurateur, marchand de vins, et de M^{me} Anna DAMIANI, son épouse, demeurant ensemble, 13, rue de la Turbie, à Monaco, le fonds de commerce de restaurant, marchand de vins et chambres meublées, dénommé *Restaurant d'Italie*, exploité, 13, rue de la Turbie, quartier de la Condamine, à Monaco, au rez-de-chaussée et au premier étage d'une maison appartenant autrefois aux consorts Piatti et actuellement à M. Campora.

Les créanciers de M. et M^{me} DELLA-BERNADA, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} octobre 1925.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

AGENCE COMMERCIALE — M. MARCHETTI, propriétaire
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 septembre 1925, enregistré, M. SOIS François, commerçant, demeurant à Monaco, 18, rue Grimaldi, a vendu à M. BUGNANO Guido, demeurant Café du Centre, à Bra (Italie),

Un fonds de commerce de comestibles qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, 18, rue Grimaldi.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur la dite cession, au domicile à cet effet élu, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} octobre 1925.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 22 juillet 1925, enregistré, le nommé IDELSACK (Lyba), né à Riga, en 1869, commerçant, ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 3 novembre 1925, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous l'inculpation d'émission frauduleuse de chèque non provisionné, — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code pénal, complété par la loi du 22 mai 1919.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
(Signé) : HENRI GARD.

Les Annales

Les Druses, vus par J. et J. Tharaud ; l'entrevue de Raymond Millet et de Conan Doyle ; des échantillons de photographie sous-marine ; des souvenirs sur Ermenonville ; un conte de Marcelle Tinayre ; des poèmes, des articles d'actualité. Voilà ce que contient le dernier numéro des *Annales*. En vente partout : 90 centimes.

LE PANORAMA (8^e Année)

Le "**PANORAMA**", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour
nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "**PANORAMA**".

A tout abonné qui lui procure **UN** abonnement, le "**PANORAMA**" envoie *gratuitement et franco de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Exposition de la Houille blanche et du Tourisme à Grenoble (Mai-Octobre 1925)

Il est rappelé que les porteurs des bons de l'Exposition effectuant, pendant la période du 24 mai au 11 octobre 1925, un voyage aller et retour d'une gare quelconque du réseau P.-L.-M. à Grenoble et comportant un parcours simple d'au moins 200 km., bénéficieront des réductions suivantes sur les prix du tarif général :

30 % si le parcours simple est compris entre 200 et 500 km.

33 % si le parcours simple est supérieur à 500 km.

Ces réductions ne pourront, en aucun cas, se cumuler avec celles qui seront consenties à un autre titre (familles nombreuses, etc.).

Les billets, qui ne seront délivrés que sur présentation du bon de l'Exposition, comporteront une validité de 10 jours dans le premier cas et de 15 jours dans le deuxième cas. La durée de validité ne pourra pas être prolongée.

GAGNEZ-VOUS DE L'ARGENT A PRODUIRE DES POULETS ?

Tandis que des professionnels et des publicistes vous assurent que vous pouvez gagner beaucoup en produisant des poulets, des poulardes et des chapons, d'autres prétendent que vous ne pouvez que perdre de l'argent. Les deux opinions sont exactes, et c'est pourquoi *La Vie à la Campagne* publie le numéro : *ELEVAGE et PRODUCTION des POULETS, POULARDES, CHAPONS*, qui vous indique quels sont ceux des élevages qui paient et ceux susceptibles de vous faire enregistrer des pertes, comment organiser un élevage et produire des poulets, poulardes et chapons de première qualité pour votre table, à la ferme pour l'approvisionnement du marché et comme établissement spécialisé ; comment les équiper, et vendre, avec le maximum de profit pour le minimum de dépenses ; les méthodes, tours de mains des régions de production renommées : Bresse, Le Mans, Gâtinais, etc., vous sont donnés très en détail, à titre d'exemple. Ainsi vous constaterez que si, en telle saison, telle production donne des bénéfices, elle peut être déficitaire pendant quelques autres mois de l'année.

Ce volume, comportant 175 planches et illustrations, donne autant de matières qu'un volume de 40 francs. Il ne coûte que 7 fr. (franco 7 fr. 70). *Vie à la Campagne*, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e).

MINERVA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit,
120 clichés photographiques
1 Roman inédit, 2 nouvelles,
de nombreux concours.

Le numéro
0 fr. 50

2, rue de Clichy, 2 - PARIS
F. FOUSSARIGUES
Directeur général
(Fondateur du Journal « Eve »)

*L'ARGUS DE LA PRESSE** publie une nouvelle édition de **NOUVELLE NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

SANS CHANGER SES PRIX

Le Cachet de Paris augmente considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques. Le prix du numéro est toujours 3 fr.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 33 fr.
Province..... 34 »
Etranger..... 45 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3^e).

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30

☞☞☞

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

LA FRANCE

INCENDIE — CHOMAGE — VIE

Capitaux et Incendie..... 92 Millions
Fonds de Garantie Vie..... 103 Millions
Compagnie Fondée en 1837

LA CONCORDE

TOUS ACCIDENTS & CONTRE LE VOL

Capital Social..... 6 Millions 800.000 Frs.
Fonds de Garantie... 13 Millions.

Compagnies contrôlées par l'Etat Français, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco.

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

Villa Marie-Pauline, 1, avenue Crovetto, boulevard de l'Ouest, MONACO
Téléphone (5-54).

POUR VENDRE ou ACHETER

EN TOUTE CONFIANCE

adressez-vous à

L'AGENCE FONCIÈRE

NOUVELLEMENT CRÉÉE

2, Boulevard de Belgique — MONACO

E. BOURRON, Directeur

Achat et Vente d'Immeubles — Fonds de Commerce

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Terrains, Location de Villas et Appartements
meublés ou non — Gérances

Téléphone —

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale Magasin d'Exposition
SPRING PALACE MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO
33, boul. du Nord 22, boul. des Moulins

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco
Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)
Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^r Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant, L. AUBREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1925.